

EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

1. CADRE GÉNÉRAL

1.1. LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Le Groupe Banque Centrale Populaire a connu un changement important au niveau de sa définition depuis le 02/09/2010, date de la publication des amendements de la loi 12-96 régissant le Crédit Populaire du Maroc (cf. note 1.3). Il intègre désormais les Banques Populaires Régionales, en plus de la Banque Centrale Populaire et ses filiales. Des comptes proforma ont été établis au titre de l'exercice 2009 afin de tenir compte de l'impact de ce changement.

Banque Centrale Populaire

La Banque Centrale Populaire (BCP) est un établissement de crédit, sous forme de société anonyme à Conseil d'Administration. Elle est cotée en bourse depuis le 8 juillet 2004.

La BCP assure un rôle central au sein du Groupe. Elle est investie de deux missions principales :

- Etablissement de crédit habilité à réaliser toutes les opérations bancaires ;
- Organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales.

La BCP coordonne la politique financière du Groupe, assure le refinancement des Banques Populaires Régionales et la gestion de leurs excédents de trésorerie ainsi que les services d'intérêt communs pour le compte de ses organismes.

Banques Populaires Régionales

Les Banques Populaires Régionales, au nombre de 10, sont des établissements de crédit habilités à effectuer toutes les opérations de banque dans leurs circonscriptions territoriales respectives. Elles sont organisées sous la forme coopérative à capital variable, à Directoire et Conseil de Surveillance.

Crédit Populaire du Maroc

Le Crédit populaire du Maroc (CPM) est un groupement de banques constitué par la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales. Il est placé sous la tutelle d'un comité dénommé Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc.

Comité Directeur

Le Comité Directeur est l'instance suprême exerçant exclusivement la tutelle sur les différents organismes du CPM. Ses principales attributions sont :

- Définir les orientations stratégiques du Groupe ;
- Exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des organismes du CPM,
- Définir et contrôler les règles de fonctionnement communes au Groupe ;
- Prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement des organismes du CPM et à la sauvegarde de leur équilibre financier.

1.2. MÉCANISME DE GARANTIE

Le Crédit Populaire du Maroc dispose d'un fonds de soutien destiné à préserver la solvabilité de ses organismes. Ce fonds de soutien est alimenté par la BCP et les BPR par le versement d'une contribution annuelle fixée par le Comité Directeur sans que cette contribution n'excède 2% de leurs chiffres d'affaires.

Par ailleurs, et compte tenu de ses attributions, le Comité Directeur a décidé d'allouer une contribution complémentaire au fonds de soutien destinée à couvrir les risques de crédit non avérés. Les modalités d'utilisation et le niveau de cette enveloppe sont fixés par le Comité Directeur.

1.3. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Amendement de la loi 12-96

La loi 12-96 portant réforme du CPM a connu des évolutions majeures relatives notamment aux points suivants :

- La Banque Centrale Populaire consolide les comptes des organismes du Crédit Populaire du Maroc et de leurs filiales ;
- Le président du conseil d'administration de la Banque Centrale Populaire est président de plein droit du Comité Directeur ;
- La possibilité de fusion ou d'absorption d'une Banque Populaire Régionale par les Banques Populaires Régionales ou par la Banque Centrale Populaire.

Fusion de la BCP et de BP Casablanca

Le Comité Directeur a agréé, en date du 14 juillet 2010, le projet d'absorption de la BP Casablanca par la BCP. Cette opération vise des objectifs stratégiques majeurs tels que la rationalisation des modes d'intervention du Groupe sur le marché du Grand Casablanca et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des structures.

Fusion de la Fondation Banque Populaire Micro Crédit et de la Fondation Zakoura

Dans le cadre du rapprochement de la Fondation Banque Populaire Micro Crédit avec la Fondation Zakoura, le Groupe Banque Populaire a fortement soutenu cette opération qui est de nature à consolider le secteur de la micro-finance au Maroc et à créer un acteur de référence dans le domaine.

Renforcement du fonds de soutien des risques de crédit

Lors de la réunion du 22.12.2010, le Comité Directeur du CPM a décidé de renforcer les ressources du fonds de soutien des risques de crédit en portant son encours de 500 Millions de Dirhams à 1 Milliard de Dirhams.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.1. CONTEXTE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire à compter du 1er janvier 2008 avec bilan d'ouverture au 1er janvier 2007, conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS, en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

2.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES

2.2.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés de la BCP. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le CPM obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation de la BCP.

Le CPM consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités ad hoc), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- Les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du CPM, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- Le CPM dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- Le CPM a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de ladite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- Le CPM conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage; tel est le cas si les investisseurs extérieurs bénéficient d'une garantie de la part d'une société du CPM leur permettant de limiter de façon importante leur risque.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Participation	% Intérêt	% Contrôle	Capital social	Méthode de consolidation
CPM	-	100,00%	2 793 920	(EC)*
CHAABI BANK en (K Euro)	100,00%	100,00%	30 000	(IG)*
FBPMC	100,00%	100,00%	214 496	IG
MEDIA FINANCE	89,95%	100,00%	206 403	IG
CIB en (K USD)	70,00%	100,00%	2 200	IG
MOUSSAHAMA	99,86%	99,86%	36 400	IG
VIVALIS	63,86%	87,08%	177 000	IG
CHAABI LLD	98,85%	98,85%	31 450	IG
UPLINE GROUP	74,87%	100,00%	46 784	IG
BPMC en (K FCA)	62,50%	62,50%	8 127 054	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
BPMG en (K GNF)	53,90%	53,90%	35 205 150	IG
DAR ADDAMANE	0,00%	52,63%	75 000	IG
BANK AL AMAL	8,76%	22,92%	500 000	IG
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 677	IG

(* EC : établissement consolidant (* IG : Intégration Globale

2.2.2. Méthodes de consolidation

2.2.2.1. Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par le CPM sont consolidées par intégration globale. Le CPM contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le CPM détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Il est attesté lorsque le CPM dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

2.2.2.2. Entreprises sous contrôle conjoint : Co-entreprises

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. Le CPM possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

2.2.2.3. Entreprises sous influence notable : Associées

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.

Elle est présumée si le CPM détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le CPM y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Si la quote-part du CPM dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le CPM cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le CPM a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'elle a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

2.2.2.4. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

2.2.3. Options retenues par le Groupe Banque Centrale Populaire

2.2.3.1. Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- Le CPM doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :
 - Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé.
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée.
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les titres de participation sur lesquelles la BCP n'a aucun contrôle ne sont pas intégrés au niveau du périmètre même si leur contribution remplit les critères présentés ci-avant.

2.2.3.2. Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des actions ou parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.



EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

2.2.3.3. La consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif a été précisée par le SIC 12. En application de ce texte, la Fondation Banque Populaire pour le micro crédit a été intégrée dans le périmètre de consolidation. La présidence du conseil d'administration de la fondation est assurée par le Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire suite à la modification de ses statuts.

Les exclusions du périmètre de consolidation :

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

2.2.3.4. Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le Groupe Banque Centrale Populaire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent equity extension method », par la quelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en goodwill.

2.3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, hors exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

2.3.1. Comptabilisation initiale

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

2.3.2. Evaluation et comptabilisation ultérieures

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

2.3.3. Amortissement

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

2.3.4. Dépréciation

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

2.3.5. Plus ou moins-values de cession

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

2.3.6. Options retenues par le Groupe Banque Centrale Populaire

Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité.

La définition des composants standards des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expertise métier et à une étude réalisée auprès de certaines BPR. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi, quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

Evaluation

Le Groupe a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue.

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

2.4. CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

2.4.1. Le Groupe est le bailleur

Les locations consenties par une société du Groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

2.4.1.1. Contrats de location – financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

2.4.1.2. Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat par lequel, la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transférée au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

2.4.2. Le Groupe est le preneur

Les contrats de location pris par une société du Groupe sont analysés comme des contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

2.4.2.1. Contrats de location – financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt.

L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur.

Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

2.4.2.2. Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

2.5. PRÊTS ET CRÉANCES, ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

2.5.1. Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits à la clientèle et les opérations interbancaires réalisées par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi, que certaines commissions perçues (frais de dossier, commissions de participation et d'engagement), considérés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit, calculée selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution. Les commissions perçues sur des engagements de financement dont, la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

2.5.2. Engagements de financement

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du bénéficiaire de l'engagement.

2.5.3. Engagements de garanties données

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat prorata temporis sur la période de garantie.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du débiteur.

2.6. DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

2.6.1. Principes généraux

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur, soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers disponibles à la vente), soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.

La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation, qui incorpore le maximum de données observables du marché en cohérence avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

2.6.2. Prix cotés sur un marché actif

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.



EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

2.6.3. Prix non cotés sur un marché actif

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).

Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.

La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit, afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

2.6.4. Marge dégagée lors de la négociation des instruments financiers

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers (day one profit) :

- Est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- Est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat, lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

2.6.5. Actions non cotées

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Les actions dont la valeur comptable est inférieure à 1 million de dirhams ne font pas objet d'une réévaluation.

2.7. TITRES

Les titres détenus par le Groupe BCP sont classés en trois catégories :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat.
- Actifs financiers disponibles à la vente.
- Placements détenus jusqu'à l'échéance.

2.7.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat comprend :

- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ;
- Les actifs financiers que le Groupe a choisi par option de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur par résultat dès l'origine, car cette option permet une information plus pertinente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

En date d'arrêt, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, coupon couru inclus pour les titres à revenu fixe, sont présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat ». De même, les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sont comptabilisés dans ce poste. L'évaluation du risque de crédit sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

2.7.2. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs.

En date d'arrêt, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, hors coupon couru pour les titres à revenu fixe, sont présentés dans le poste des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ».

Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

2.7.3. Placements détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Placements détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition (y compris les frais de transaction s'ils présentent un caractère significatif) et la valeur de remboursement de ces titres. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

2.7.4. Opérations de pensions et prêts / emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée. Néanmoins, pour les opérations de pension initiées par les activités de transaction, le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de transaction, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

2.7.5. Date de comptabilisation et de décomptabilisation

Les titres sont comptabilisés au bilan à la date de règlement et de livraison. Durant ces délais, les conséquences des changements de juste valeur sont prises en compte en fonction de la catégorie dans laquelle ces titres seront classés. Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés. Ils sont alors décomptabilisés et les plus ou moins-values de cession sont constatées en résultat sous le poste approprié.

2.7.6. Options retenues par le Groupe Banque Centrale Populaire

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

- Titres de transaction
- Produits dérivés

Actifs financiers disponibles à la vente

- Bons du trésor classés en titres de placement
- Obligations marocaines non cotés
- Titres d'OPCVM détenus (titrisation)
- OPCVM et actions
- Bons du trésor reclassés des titres d'investissement

Placements détenus jusqu'à l'échéance

- Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en AFS)
- Bons du trésor Habitat économique classés en titres de placement

2.8. OPÉRATIONS EN DEVICES

2.8.1. Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

2.8.2. Actifs non monétaires libellés en devises

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

2.9. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

2.9.1. Dépréciation sur prêts et créances et assimilés

Périmètre : Prêts et créances, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et engagements de financement et de garantie.

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

2.9.1.1. Dépréciation sur base individuelle

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues. Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables notamment des garanties et des perspectives de recouvrement du principal et des intérêts.

La dépréciation est enregistrée dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans le poste « Coût du risque ».

À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

2.9.1.2. Dépréciation sur base collective

Les actifs non dépréciés individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes.

Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade attribuée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ».

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêt.

2.9.2. Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente » sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée ou significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est constatée en « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Une dépréciation sur un titre à revenu variable est constituée sous le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.



EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

2.9.3. Options retenues par le Groupe Banque Centrale Populaire

- Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement significatives) :

Toutes les créances en souffrances supérieures à MMAD 3, qualifiées de « gros dossiers » sont revues au cas par cas pour déterminer les flux de recouvrement attendus sur un horizon de 5 années et calculer par conséquent la provision IFRS par différence entre le montant brute de la créance et la valeur actualisée de ces flux au TIE d'origine.

- Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement non significatives) :

Les créances en souffrances inférieures à MMAD 3, qualifiées de « petits dossiers » elles font l'objet d'une modélisation statistique (modélisation des flux de recouvrement historiques) par classe homogène de risque.

- Pour la provision collective :

Le Groupe a défini des critères d'identification des créances sensibles et a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance.

La méthodologie du provisionnement collectif s'inspire des dispositions baloises.

2.10. DETTES REPRÉSENTÉES PAR TITRE ET ACTIONS PROPRES

2.10.1. Dettes représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

2.10.2. Options retenues par le Groupe Banque Centrale Populaire

Parts sociales :

Conformément au paragraphe 9 d'IFRIC 2 relatif aux interdictions inconditionnelles partielles, lorsque les statuts des coopératives ou la législation en vigueur, interdisent à une entité de rembourser les parts sociales si, en les remboursant, elle réduit le capital en dessous de seuils fixés par les statuts ou la réglementation, la partie en deçà du seuil est alors classée en capitaux propres et celle excédant ce seuil est classée en passifs financiers.

L'article 7.2 des statuts des BPR stipule que : « Le capital peut être réduit par suite de reprise d'apports résultant de retraits, d'exclusions ou de décès de sociétaires, sans toutefois qu'il puisse, en aucun cas, être réduit au dessous des trois quarts de son montant maximum souscrit, ni au dessous du capital minimum fixé par Arrêté du Ministre Chargé des Finances, en application des dispositions de l'article 54 de la loi n° 12/96 précitée ou, le cas échéant, en application de l'article 26 du dahir portant loi n° 1-93-147 du 6 juillet 1993 précité. »

Ainsi, le capital des BPR ne peut être réduit au dessous des trois quarts de son montant maximum souscrit en application de ces dispositions statutaires.

Ce traitement a eu pour effet :

- Le classement des trois quarts du capital social des BPR en capitaux propres et le reliquat de 25% en passifs financiers, conformément à IFRIC 2 et aux dispositions statutaires actuelles du Groupe Banque Populaire.
- La comptabilisation de charges d'intérêts (au taux de 6,00 %) servis sur la quote-part des parts sociales classées en passifs financiers.

2.10.3. Actions propres

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

2.11. DÉRIVÉS ET DÉRIVÉS INCORPORÉS

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

2.11.1. Principe général

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

2.11.2. Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée :

désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.

Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendus sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

2.11.3. Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont séparés de la valeur de l'instrument hôte lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Les dérivés sont comptabilisés séparément en tant que dérivés et le contrat hôte selon la catégorie dans laquelle il est classé.

Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

2.12. COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.
- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

2.13. AVANTAGES AU PERSONNEL

Principe général :

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraîne une dégradation inacceptable des relations avec le personnel.

Typologie des avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel du Groupe Banque Populaire sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation...
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite.
- Les indemnités de fin de contrat de travail.
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

2.13.1. Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

2.13.2. Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

2.13.3. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

2.13.4. Avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du Groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le Groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le Groupe et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le Groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté les dites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

Les calculs effectués par le Groupe sont régulièrement examinés par un actuaire indépendant.

EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

2.13.5. Options retenues par le Groupe Banque Centrale Populaire

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.

Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime. Les hypothèses prises en compte pour 2007, 2008, 2009 et 2010 se déclinent ainsi (les taux indiqués sont des taux moyens pondérés) :

	01/01/2007	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
Taux d'actualisation	4,34%	5,16%	5,69%	5,14%	5,01%
Taux d'évolution des salaires	4,50%	4,50%	4,5%	3%+fixe	3,2%+fixe
Taux de rendement des actifs	4,50%	5,20%	5,20%	4,80%	4,40%
Taux d'évolution des coûts médicaux	3,00%	3,00%	3,00%	4,00%	4,00%

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat marocain, auxquels une prime de risque est ajoutée, pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui de ces dernières.

	01/01/2007	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
Provision pour indemnités de retraite	110	112	303	337	298
Provision pour indemnités de fin de carrière	306	293	113	114	118
Provision pour couverture médicale des retraités	444	448	482	474	467
Provision pour prime spéciale d'ancienneté	75	75	78	82	82
Total	935	928	976	1007	964

2.14. PROVISIONS AU PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

2.14.1. Options retenues par le Groupe Banque Centrale Populaire

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

2.15. IMPÔTS COURANT ET DIFFÉRÉ

2.15.1. Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe, sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

2.15.2. Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables, dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs, sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt, dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

2.16. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES ET NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.

Les impacts des corrections de valeur sur les capitaux propres peuvent être définitifs ou temporaires :

Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS qui aurait dû impacter le résultat, l'écart de valeur est définitivement gelé en capitaux propres, à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres non recyclables.

Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS impactant les capitaux propres, le recyclage en résultat est possible lors de la cession ou lors de la matérialisation de la couverture, à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres recyclables.

2.17. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, offices des chèques postaux, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou co-entreprises consolidées, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

2.18. ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente. L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

2.19. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe Banque Centrale Populaire est organisé autour de trois pôles d'activité principaux :

- Banque Maroc comprenant le Crédit Populaire du Maroc, Média finance, Fonds Moussahama I, Upline Group, Dar Addamane, Maroc Assistance Internationale, Bank Al Amal et Fondation BP pour le Micro Crédit.
- Sociétés de financement spécialisées comprenant VIVALIS, Maroc Leasing et Chaabi-LLD.
- Banque de détail à l'international comprenant Chaabi Bank; Banque Populaire Maroc - Centrafricaine; Banque Populaire Maroc - Guinéenne et Chaabi International Bank off Shore.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

2.20. UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations, qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat, comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs.
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers.
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels.
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

2.21. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

2.21.1. Format des états financiers

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du Groupe sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

2.21.2. Règles de compensation des actifs et passifs

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan, si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.



EXTRAITS

BILAN IFRS CONSOLIDÉ

ACTIF IFRS	31/12/10	31/12/09 Proforma	31/12/09 Publié
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	9 094 370	10 285 515	8 551 030
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6 038 191	35 854	35 854
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers disponibles à la vente	12 864 701	16 583 143	15 228 405
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	10 181 449	15 806 461	24 851 953
Prêts et créances sur la clientèle	146 124 778	133 210 955	39 191 689
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements détenus jusqu'à leur échéance	19 110 438	21 618 374	21 618 374
Actifs d'impôt exigible	767 668	779 880	555 005
Actifs d'impôt différé	846 148	609 332	171 487
Comptes de régularisation et autres actifs	1 689 592	2 351 229	1 243 807
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans des entreprises mises en équivalence	18 051	17 235	17 235
Immuebles de placement			
Immobilisations corporelles	7 665 398	5 910 268	3 018 877
Immobilisations incorporelles	406 371	397 987	242 708
Écarts d'acquisition	418 675	396 362	477 488
TOTAL ACTIF IFRS	215 225 830	208 002 595	115 203 912

PASSIF IFRS	31/12/10	31/12/09 Proforma	31/12/09 Publié
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	5 425	25 900	25 877
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	7 622 153	11 142 553	77 337 502
Dettes envers la clientèle	169 775 482	163 190 507	20 288 256
Dettes représentées par un titre	637 168	610 956	188 096
Titres de créance émis	2 002 194	1 880 956	188 096
Écart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt courant	764 987	436 388	382 932
Passifs d'impôt différé	1 659 149	1 456 803	495 382
Comptes de régularisation et autres passifs	2 754 476	2 676 908	1 812 820
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance	189 888	161 965	161 965
Provisions pour risques et charges	1 123 761	1 236 776	381 185
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	4 165 711	2 916 122	2 916 077
Dettes subordonnées	1 554 799	1 554 839	1 554 840
Capital et réserves liées	6 111 848	5 399 103	5 399 103
Réserves consolidées	13 965 150	13 796 915	2 865 727
- Part du groupe	1 288 436	1 394 787	1 429 141
- Part des BPR	11 086 749	11 012 872	11 012 872
- Part des minoritaires	1 189 965	1 389 256	1 436 586
Gains ou pertes latents ou différés	230 459	319 526	260 782
- Part du groupe	223 045	260 782	260 782
- Part des BPR	7 703	58 744	-
- Part des minoritaires	-288	-	-
Résultat net de l'exercice	3 063 180	2 889 238	1 133 368
- Part du groupe	1 773 253	1 064 688	1 064 688
- Part des BPR	1 084 322	1 755 870	-
- Part des minoritaires	205 605	68 680	68 680
TOTAL PASSIF IFRS	215 225 830	208 002 595	115 203 912

COMPTE DE RÉSULTAT IFRS CONSOLIDÉ

	31/12/10	31/12/09 Proforma	31/12/09 Publié
Intérêts et produits assimilés	11 520 279	11 181 746	5 423 373
Intérêts et charges assimilés	-3 664 345	-4 112 791	-3 985 377
MARGE D'INTERÊTS	7 855 934	7 068 955	1 437 996
Commissions perçues	1 023 860	899 744	384 461
Commissions servies	-36 182	-26 750	-4 504
MARGE SUR COMMISSIONS	987 678	872 994	379 957
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	395 888	308 962	207 737
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	587 352	450 664	444 178
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ	983 240	759 626	651 915
Produits des autres activités	396 830	412 702	353 160
Charges des autres activités	-175 169	-150 830	-150 829
PRODUIT NET BANCAIRE	10 048 513	8 963 447	2 672 199
Charges générales d'exploitation	-4 153 691	-3 853 124	-648 384
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-445 069	-350 007	-157 534
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	5 449 753	4 760 316	1 866 281
Coût du risque	-828 243	-418 361	-296 820
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	4 621 510	4 341 955	1 569 461
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-489	-419	-419
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-37 211	-56 703	-7 903
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	19	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	4 583 829	4 284 833	1 561 139
Impôts sur les bénéfices	-1 520 649	-1 395 595	-427 771
RÉSULTAT NET	3 063 180	2 889 238	1 133 368
Résultat - part BPR	1 084 322	1 755 870	68 680
Résultat hors groupe	205 605	68 680	68 680
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 773 253	1 064 688	1 064 688
Résultat par action (en dirham)	26,70	16,10	16,10
Résultat dilué par action (en dirham)	26,70	16,10	16,10

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

	31/12/10	31/12/09 Proforma	31/12/09 Publié
Résultat net	3 063 180	2 889 238	1 133 368
Écarts de conversion	-439	-2 964	-544
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-88 628	120 981	158 343
Réévaluation des instruments dérivés de couverture			
Réévaluation des immobilisations			
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies			
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence			
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-89 067	118 017	157 799
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 974 113	3 007 255	1 291 167
Part du groupe	1 735 516	1 222 487	1 222 487
Part des BPR	1 033 281	1 716 088	-
Part des minoritaires	205 317	68 680	68 680

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Capitaux propres part des BPR	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2008 publiés	617 218	3 532 496	-	2 201 629	102 983	6 454 326	-	219 471	6 673 797
Fonds de soutien				2 255 572		2 255 572			2 255 572
Capitaux propres clôture 31.12.2008 corrigés	617 218	3 532 496	-	4 457 201	102 983	8 709 898	-	219 471	8 929 369
Opérations sur capital	43 763	956 236				999 999			999 999
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Affectation du résultat 2008									
Dividendes		249 390		-249 390					
Résultat de l'exercice									
Immobilisations corporelles et incorporelles ; Réévaluations et cessions (D)				-380 065		-380 065			-380 065
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				1 064 688		1 064 688		68 680	1 133 368
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)					158 343	158 343			158 343
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					-544	-544			-544
Variation de périmètre								1 217 115	1 217 115
Autres variations				517 472		517 472			517 472
Capitaux propres clôture 31.12.2009 publiés	660 981	4 738 122	-	5 409 906	260 782	11 069 791		1 505 266	12 575 057
Intégration des BPR				-34 309		-34 309	12 827 486		12 793 177
Capitaux propres clôture 31.12.2009 proforma	660 981	4 738 122	-	5 375 597	260 782	11 035 482	12 827 486	1 457 936	25 320 904
Opérations sur capital	3 126	96 874		-95 845		4 155	114 077		118 232
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Affectation du résultat 2009									
Dividendes		612 745		-612 745					
Résultat de l'exercice									
Immobilisations corporelles et incorporelles ; Réévaluations et cessions (D)				-396 590		-396 590	-51 856	-56 919	-505 365
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				1 773 253		1 773 253	1 084 322	205 605	3 063 180
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)					-37 315	-37 315	-51 042	-271	-88 628
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					-422	-422		-17	-439
Variation de périmètre				1 489 473		1 489 473	-1 620 169	-206 328	-337 025
Autres variations				-305 742		-305 742	-124 045	-4 723	-434 510
Capitaux propres clôture 31.12.2010	664 107	5 447 741	-	7 227 401	223 045	13 562 294	12 178 773	1 395 282	27 136 349

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

	31/12/10	31/12/09 Proforma	31/12/09 Publié
Résultat avant impôts	4 583 829	4 284 833	1 561 139
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	445 069	300 007	157 534
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	207 555	713 525	357 145
+/- Dotations nettes aux provisions	-85 092	32 229	142 476
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	489	419	419
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-1 288 361	-1 696 122	-1 727 823
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-	-
+/- Autres mouvements	153 285	174 414	93 080
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-567 055	-425 527	-977 169
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-190 811	6 689 245	6 967 944
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-6 658 401	-7 376 236	-2 989 516
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-1 850 437	-2 334 100	-2 009 916
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	739 202	-952 064	-340 531
- Impôts versés	-1 214 308	-1 371 237	-378 375
Diminution/ augmentation nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-9 174 755	-5 344 412	1 249 606
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-5 157 981	-1 485 106	1 833 576
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	2 800 395	-4 910 997	-4 799 158
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-2 220 188	-1 831 318	-1 242 281
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	580 207	-6 742 315	-6 041 439
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-551 908	689 492	601 082
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 664 027	1 537 098	2 043 252
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 112 119	2 226 590	2 644 333
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-438	-2 844	-544
Augmentation/ diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-3 466 093	-6 003 675	-1 564 074
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	13 828 289	19 831 964	-33 720 581
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	10 259 615	18 380 396	16 552 948
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	3 568 674	1 451 568	-50 273 529
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	10 362 196	13 828 289	-35 284 655
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	9 088 945	10 259 615	8 525 152
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 273 251	3 568 674	-43 809 807
Variation de la trésorerie nette	-3 466 093	-6 003 675	-1 564 074



EXTRAITS

3.1 ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

	31/12/10			31/12/09 Proforma			31/12/09 Publié		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres de transaction	5 967 112		5 967 112						
Instruments financiers dérivés de transaction	71 079		71 079	35 854	-	35 854	35 854	-	35 854
Instruments dérivés de cours de change									
Instruments dérivés de taux d'intérêt									
Instruments dérivés sur actions									
Instruments dérivés de crédit									
Autres instruments dérivés									
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	6 038 191	-	6 038 191	35 854	-	35 854	35 854	-	35 854

3.2 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	31/12/10	31/12/09 Proforma	31/12/09 Publié
Titres de créance négociables	1 417 255	6 169 201	6 104 920
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	1 384 110	6 063 693	6 104 841
Autres titres de créance négociables	33 145	105 508	79
Obligations	165 999	242 199	170 522
Obligations d'Etat	72 290	120 532	120 507
Autres Obligations	93 709	121 667	50 015
Actions et autres titres à revenu variable	11 286 322	10 171 855	8 953 075
dont titres cotés	3 533 575	3 132 992	2 608 631
dont titres non cotés	7 752 747	7 038 863	6 344 444
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE AVANT DÉPRÉCIATION	12 869 576	16 583 255	15 228 517
dont gains et pertes latents	222 112	289 312	171 876
dont titres à revenu fixe			
dont titres prêtés			
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	4 875	112	112
Titres à revenu fixe			
Titres à revenu variable	4 875	112	112
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE, NETS DE DÉPRÉCIATIONS	12 864 701	16 583 143	15 228 405

3.3 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31/12/10	31/12/09 Proforma	31/12/09 Publié
Comptes à vue	2 190 272	4 349 964	17 070 113
Prêts	7 991 177	9 725 957	7 781 840
Opérations de pension	-	1 730 540	-
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS AVANT DÉPRÉCIATION	10 181 449	15 806 461	24 851 953
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit			
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS NETS DE DÉPRÉCIATION	10 181 449	15 806 461	24 851 953

3.4 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	31/12/10	31/12/09 Proforma	31/12/09 Publié
Comptes ordinaires débiteurs	19 522 928	16 251 523	3 350 266
Prêts consentis à la clientèle	123 001 733	118 004 478	33 345 578
Opérations de pension	-	-	-
Opérations de location-financement	8 393 147	3 540 429	3 540 429
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION	150 917 808	137 796 430	40 236 273
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	4 793 030	4 585 475	1 044 584
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION	146 124 778	133 210 955	39 191 689

3.4.2 Détail des créances sur la clientèle

	31/12/10	31/12/09 Proforma
Encours sains	143 022 772	130 078 075
Encours en souffrance	7 895 035	7 718 355
Total encours	150 917 807	137 796 430
Provisions individuelles	4 413 460	4 324 971
Provisions collectives	379 570	260 504
Total provisions	4 793 030	4 585 475
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATIONS	146 124 778	133 210 955

3.5 PLACEMENTS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHEANCE

	31/12/10	31/12/09 Proforma	31/12/09 Publié
Titres de créance négociables	18 388 742	20 958 546	20 958 546
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	17 876 566	20 072 252	20 072 252
Autres titres de créance négociables	512 176	886 294	886 294
Obligations	721 696	659 828	659 828
Obligations d'Etat	274 066	83 225	83 225
Autres Obligations	447 630	576 603	576 603
TOTAL DES PLACEMENTS DETENUS JUSQU'À L'ÉCHEANCE	19 110 438	21 618 374	21 618 374

3.6 IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

	31/12/10			31/12/09 Proforma			31/12/2009 Publié		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 171 060	3 505 662	7 665 398	12 524 401	6 614 133	5 910 268	7 289 414	4 270 537	3 018 877
Terrains et constructions	5 225 982	1 422 437	3 803 545	4 937 827	1 331 760	3 606 067	2 110 473	479 785	1 630 688
Équipement, Mobilier, Installations	2 156 135	1 335 852	820 283	1 862 878	1 239 242	623 636	704 888	360 575	344 313
Biens mobiliers donnés en location	201 934	22 996	178 938	201 934	18 199	183 735	57 288	10 996	46 292
Autres immobilisations	3 587 009	724 377	2 862 632	5 521 762	4 024 932	1 496 830	4 416 765	3 419 181	997 584
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	686 077	279 706	406 371	619 392	221 405	397 987	438 699	195 991	242 708
Logiciels informatiques acquis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	686 077	279 706	406 371	619 392	221 405	397 987	438 699	195 991	242 708
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	11 857 137	3 785 368	8 071 769	13 143 793	6 835 538	6 308 255	7 728 113	4 466 528	3 261 585

3.7 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31/12/10	31/12/09 Proforma	31/12/09 Publié
Comptes à vue	917 026	781 290	60 879 920
Emprunts	6 479 031	6 591 639	12 687 958
opérations de pension	226 096	3 769 624	3 769 624
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	7 622 153	11 142 553	77 337 502

3.8 DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

	31/12/10	31/12/09 Proforma	31/12/09 Publié
Comptes ordinaires créditeurs	102 193 423	93 454 180	2 788 998
Comptes à terme	48 938 547	52 463 943	16 325 660
Comptes d'épargne à taux administré	16 281 524	14 761 806	188 441
Bons de caisse	2 361 988	2 510 578	985 157
Opérations de pension	-	-	-
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	169 775 482	163 190 507	20 288 256



EXTRAITS

3.8.2 Ventilation des dettes envers la clientèle par agent économique

	31/12/10	31/12/09 Proforma	31/12/09 Publié	(en milliers de DH)
Secteur public	7 691 636	9 605 814	6 928 526	
Entreprises financières	3 801 997	9 599 485	7 760 875	
Entreprises non financières	26 146 864	20 011 367	3 156 929	
Autres clientèle	132 134 985	123 973 841	2 441 926	
Total en principal	169 775 482	163 190 507	20 288 256	
Dettes rattachées	-	-	-	
Valeur au bilan	169 775 482	163 190 507	20 288 256	

3.8.3 Ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique

	31/12/10	31/12/09 Proforma	31/12/09 Publié	(en milliers de DH)
Maroc	167 991 252	161 726 484	18 824 233	
ZONE OFF SHORE	239 116	148 149	148 149	
AFRIQUE	547 755	444 776	444 776	
EUROPE	997 359	871 098	871 098	
Total en principal	169 775 482	163 190 507	20 288 256	
Dettes rattachées	-	-	-	
Valeur au bilan	169 775 482	163 190 507	20 288 256	

3.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/10	31/12/09 Proforma	31/12/09 Publié	(en milliers de DH)
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	1 236 776	1 206 843	388 800	
Dotations aux provisions	129 360	223 186	91 609	
Reprises de provisions	276 951	192 831	98 565	
Utilisation des provisions	-	-	-	
Incidence de la consolidation	-	-	-	
Variation des parités monétaires et divers	34 576	-422	-659	
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	1 123 761	1 236 776	381 185	

4.1 MARGE D'INTÉRÊT

	31/12/10			31/12/09 Proforma			31/12/09 Publié			(en milliers de DH)
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	9 441 555	2 524 701	6 916 854	8 498 746	3 220 432	5 278 314	2 692 928	1 233 257	1 459 671	
Comptes et prêts/emprunts	8 714 020	2 337 814	6 376 206	7 460 340	2 250 596	5 209 744	1 654 800	421 215	1 233 585	
Opérations de pensions	603	161 890	-161 287	1 751	287 735	-285 984	1 593	140 421	-138 828	
Opérations de location-financement	726 932	24 997	701 935	1 036 655	682 101	354 554	1 036 535	671 621	364 914	
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	768 625	690 153	78 472	1 121 716	523 721	597 995	1 188 299	2 672 235	-1 483 936	
Comptes et prêts/emprunts	763 707	584 711	178 996	1 102 914	428 373	674 541	1 175 074	2 640 393	-1 465 318	
Opérations de pensions	4 918	105 442	-100 524	18 802	95 348	-76 546	13 225	31 842	-18 618	
EMPRUNTS ÉMIS PAR LE GROUPE	-	75 000	-75 000	-	54 658	-54 658	-	54 658	-54 658	
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	-	33 693	-33 693	-	31 828	-31 828	-	54 658	-54 658	
ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	144 387	4 633	139 754	140 533	2 639	137 894	801 400	2 548	798 852	
ACTIFS DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉANCE	1 005 298	-	1 005 298	1 396 872	-	1 396 872	718 378	-	718 378	
AUTRES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	160 414	336 165	-175 751	23 879	279 513	-255 634	22 368	22 679	-311	
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	11 520 279	3 664 345	7 855 934	11 181 746	4 112 791	7 068 955	5 423 373	3 985 377	1 437 996	

4.2 COMMISSIONS NETTES

	31/12/10			(en milliers de DH)
	Produits	Charges	Net	
COMMISSIONS NETTES SUR OPÉRATIONS	139 162	9 863	129 299	
• Avec les établissements de crédit	265	-	265	
• Avec la clientèle	1 011	-	1 011	
• Sur titres	137 875	6 617	131 258	
• De change	11	3 246	-3 235	
• Sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	-	-	-	
PRESTATION DE SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS	884 698	26 319	858 379	
• Produits nets de gestion d'OPCVM	-	-	-	
• Produits nets sur moyen de paiement	133 571	25 816	107 755	
• Assurance	-	-	-	
• Autres	751 127	503	750 624	
PRODUITS NETS DE COMMISSIONS	1 023 860	36 182	987 678	

4.3 COÛT DU RISQUE

	31/12/10	31/12/09 Proforma	31/12/09 Publié	(en milliers de DH)
DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 980 607	1 520 555	446 336	
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	1 514 932	1 335 457	384 242	
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-	-	
Provisions engagements par signature	85 576	39 994	6 972	
Autres provisions pour risques et charges	380 099	145 104	55 122	
REPRISES DE PROVISIONS	1 442 999	1 909 562	256 050	
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	1 116 609	1 707 943	133 831	
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-	-	
Reprises de provisions engagements par signature	58 162	34 080	2 590	
Reprises des autres provisions pour risques et charges	268 228	167 539	119 629	
VARIATION DES PROVISIONS	290 635	807 368	106 534	
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)	-	-	-	
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-	-	-	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	430 483	939 941	110 291	
Décote sur les produits restructurés	-	-	-	
Récupérations sur prêts et créances amorties	139 848	132 573	3 757	
Pertes sur engagement par signature	-	-	-	
Autres pertes	-	-	-	
COÛT DU RISQUE	828 243	418 361	296 820	

INFORMATION SECTORIELLE

5.1 BILAN

	Banque Maroc	Sociétés de financement spécialisées	Banque de détail à l'international & Banque off shore	Interco	Total	(en milliers de DH)
Total Bilan	209 692 133	15 103 333	6 984 618	-16 554 254	215 225 830	
dont						
ELÉMENTS D'ACTIFS						
Actifs financiers disponibles à la vente	12 857 172	11 489	32 040	-36 000	12 864 701	
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	21 083 758	215 664	5 209 770	-16 327 743	10 181 449	
Prêts et créances sur la clientèle	132 791 522	12 424 783	908 473	-	146 124 778	
Placements détenus jusqu'à leur échéance	18 661 435	-	449 003	-	19 110 438	
ELÉMENTS DU PASSIF						
Dettes envers les EC et assimilés	5 837 521	13 433 832	4 671 469	-16 320 669	7 622 153	
Dettes envers la clientèle	167 954 862	37 646	1 784 229	-1 255	169 775 482	
CAPITAUX PROPRES	26 166 584	645 938	323 827	-	27 136 349	

5.2 COMPTE DE RÉSULTAT

	Banque Maroc	Sociétés de financement spécialisées	Banque de détail à l'international & Banque off shore	Interco	Total	(en milliers de DH)
Marge d'intérêt	6 994 578	704 969	156 387	-	7 855 934	
Marges sur commissions	843 771	151 534	358 965	-366 592	987 678	
Produit net bancaire	9 022 243	865 400	527 462	-366 592	10 048 513	
Résultat Brut d'exploitation	4 759 883	554 647	135 223	-	5 449 753	
Résultat d'exploitation	4 073 410	414 367	133 733	-	4 621 510	
Résultat net	2 670 777	282 268	110 135	-	3 063 180	
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 541 246	154 466	77 541	-	1 773 253	



EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

1. ORGANISATION ET STRUCTURES DÉDIÉES A LA GESTION GLOBALE DES RISQUES

Le CPM dispose d'un cadre de gestion des risques adapté à sa structure coopérative et à son profil de risque dont la responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision est partagée entre :

- les instances relevant du dispositif de contrôle interne (Inspection, audit, conformité,...),
- le Pôle Gestion Globale des Risques (PGGR) et les autres fonctions dédiées et/ou impliquées dans le suivi des risques (crédit, marché, liquidité et opérationnel),
- les instances de gouvernance et de pilotage (Comité Directeur, Comité Gestion des Risques, Comité de Placement, Comité exécutif engagement ...).

Par ailleurs, dans le cadre notamment de la mise en œuvre des nouvelles dispositions résultant des normes Bâle II, le Groupe continue de renforcer la structuration de son dispositif d'identification, de mesure, de suivi des risques par grands domaines de risques.

1.1 RISQUE DE CRÉDIT OU DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes (obligations, prêts bancaires, créances commerciales...). Ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou de retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette, risque sur le taux de recouvrement en cas de défaut, et risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit.

Politique générale de crédit

L'activité de crédit de la banque s'inscrit dans le cadre de la politique générale du crédit approuvée par le Comité Directeur CPM. Cette politique s'articule autour des éléments suivants :

- sécurité et rentabilité des opérations ;
- diversification des risques ;
- normalisation de la gestion des risques crédit au niveau de l'ensemble des organismes du CPM ;
- sélection stricte des dossiers lors de l'octroi ;
- établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue au moins une fois par an ;
- réactivité dans le recouvrement ;
- séparation entre les fonctions de vente de crédit et celles de l'appréciation et contrôle des risques.

Le fondement de cette politique est traduit par des textes de réglementation interne à travers des circulaires, des lettres circulaires et des normes cadrant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de maîtrise et de suivi des risques.

Dispositif de décision

Le dispositif décisionnel du Groupe est basé sur les principes suivants :

- La collégialité de la décision : elle se traduit par l'instauration des comités de crédit à tous les niveaux de la filière (agence, succursale, centre d'affaires, siège BPR, BCP). En effet, le Comité Directeur fixe sur proposition des organismes du CPM, les plafonds de pouvoirs au sein desquels lesdits organismes peuvent décider des demandes de crédit formulées par la clientèle à travers les comités de crédit régionaux institués au niveau du siège de chaque BPR.

Les risques dépassant les pouvoirs des Comités Régionaux BPR, ainsi que les crédits au profit des membres des conseils de surveillance et des directoires quels que soient leurs montants sont soumis aux comités internes de Crédit situés au niveau de la BCP.

Les attributions et modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités sont définies par des circulaires.

- Les limites de compétences de chaque organisme du CPM sont établies en tenant compte notamment du niveau de ses fonds propres, de son potentiel de développement, du volume et de la qualité de ses engagements... ;
- L'application des plafonds par bénéficiaire de crédit au sens de Bank al Maghrib (un emprunteur ou un groupe d'emprunteurs ayant des liens entre eux tels que définis par l'institution d'Émission) ;
- La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit, tant au niveau de la BCP qu'au niveau des Banques Régionales.

Dispositif de surveillance des risques

Au CPM, est institué un même dispositif de suivi et de contrôle des expositions pour l'ensemble des segments de la clientèle. A cet effet le pôle Gestion Globale des Risques, est relayé par d'autres fonctions en charge de la gestion opérationnelle et le contrôle permanent des risques, notamment les lignes métiers au sein de la BCP qui assurent la sélection et le cadrage des autorisations, et les entités en charge des risques au niveau des BPRs qui jouent un rôle essentiel dans le suivi et la surveillance du risque de crédit à travers :

- La surveillance globale des engagements ;
- Le contrôle des délégations (délégations de pouvoirs, habilitations informatiques) ;
- Le processus de contrôle de la qualité des risques encourus ;
- Le suivi permanent et rapproché des créances sensibles (dépassements sur les lignes de crédit, autorisations échues et non renouvelées, impayés...). A cet effet, la Watch List qui constitue l'aboutissement de ces actions de surveillance, fait elle-même, l'objet d'un dispositif de suivi, permettant à la banque de préserver dans le temps son potentiel de recouvrement éventuel.

Dispositif de notation

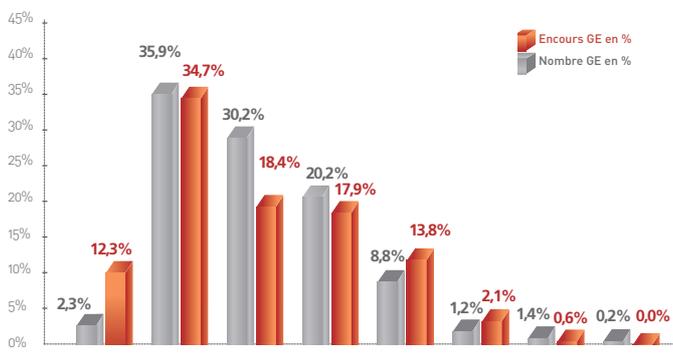
Pour les entreprises et les professionnels, le CPM dispose d'un système de notation conforme aux exigences de Bâle II en termes de conditions d'utilisation et d'usage.

Ce système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion des risques de crédit. En effet, la notation est un élément essentiel dans l'appréciation du risque et l'approbation du crédit. Aussi une attention est apportée à la cohérence entre les décisions prises et le profil du risque dégagé par chaque note ainsi que ses composantes; en l'occurrence les différentes informations qualitatives et quantitatives que la grille comprend.

Par ailleurs, nos objectifs en termes d'emplois sont désormais définis par profil de risque.

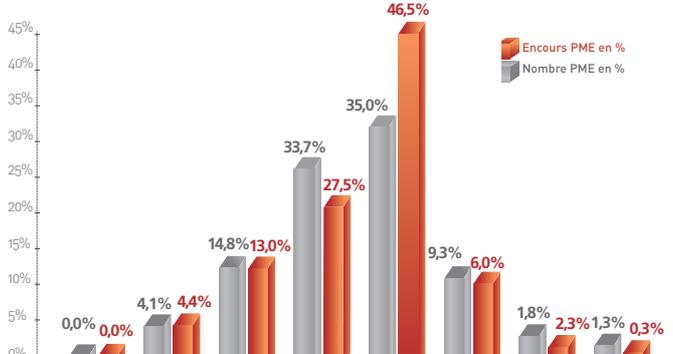
Egalement le suivi des expositions est assuré à travers l'analyse du portefeuille noté. A cet effet, des rapports périodiques sont établis par la fonction Risk Management au niveau BCP et BPR, et sont destinés aux différents Comités dédiés au suivi des risques.

DISTRIBUTION DES GE PAR CLASSE DE RISQUE (EN %)



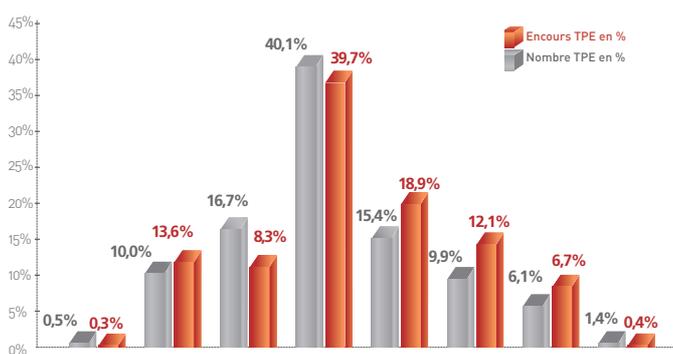
Pour les GE, les quatre premières classes de risques concentrent environ 88% des expositions en nombre et 84% en encours.

DISTRIBUTION DES PME PAR CLASSE DE RISQUE (EN %)



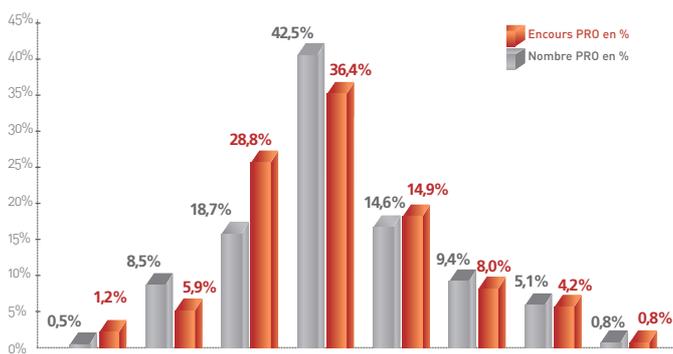
En ce qui concerne les PME, les notes C, D et E concentrent 84% des expositions en nombre et 87% en encours.

DISTRIBUTION DES TPE PAR CLASSE DE RISQUE (EN %)



Pour les TPE, il ressort que plus des 2/3 des expositions sont concentrées dans les classes de risque (C, D et E).

DISTRIBUTION DES PRO PAR CLASSE DE RISQUE (EN %)



Les expositions sur les PRO sont concentrées pour plus des 3/4 au niveau des classes de risque (C, D, et E) aussi bien en nombre qu'en encours.



EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Il est à préciser qu'une attention particulière est donnée aux contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque (notes G et H). Les cas soulevés font l'objet d'examen au niveau de chaque Comité Risques ou Engagements.

De part ce rôle stratégique que présente l'outil de notation pour notre Institution, un effort particulier est consacré au suivi de l'usage de cet outil. A ce titre, un système de contrôle permanent a été mis en place pour s'assurer en permanence du bon fonctionnement de notre système de notation notamment de l'authenticité des informations et des notes attribuées.

En ce qui concerne la clientèle des Particuliers, le scoring couvre actuellement les crédits immobiliers et les crédits à la consommation. Par ailleurs, la banque vient de lancer un projet couvrant les besoins de son système de notation Retail qui servira à fonder la 2ème tranche encore nécessaire au passage au modèle de notation interne.

Dispositif de suivi du risque de concentration

• Concentration individuelle

La concentration individuelle des risques fait l'objet d'un suivi minutieux par la banque d'une part pour obéir aux règles prudentielles imposées par l'exigence de la division des risques et d'autre part pour assurer la diversification des contreparties nécessaire à la dilution des risques. A ce titre, notre Institution a mis en place un processus d'examen des 100 premiers risques composés des grands groupes (environ 458 contreparties). Ledit processus est dupliqué au niveau des BPRS chacune dans son périmètre.

En parallèle à ce suivi, une attention particulière est accordée aux engagements dès que leur niveau dépasse 5% des fonds propres.

CRÉDITS PAR DÉCAISEMENT	EN % DES EMPLOIS PRODUCTIFS CPM
100 PREMIERS RISQUES CPM	48%
CONTREPARTIES ÉLIGIBLES À LA DÉCLARATION BAM	30%

• Concentration sectorielle

Le CPM dispose d'un dispositif de gestion et de suivi du risque de concentration sectorielle s'articulant autour de règles et normes quantitatives et qualitatives.

Le suivi des expositions sectorielles s'appuie sur des reporting périodiques, d'études sectorielles et de fiches de suivi. Quant au processus de suivi opérationnel de ces expositions par secteur, il repose sur des indicateurs et limites dont le non respect entraîne l'application des mesures et exigences préalables.

1.2 RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque de perte provoqué par l'évolution défavorable des facteurs de marché, tels que les taux de change, les taux d'intérêt, les cours des actions, les prix des matières premières...

Principes directeurs

Dans un objectif d'encadrer et de maîtriser les risques de marché, le Groupe Banque Centrale Populaire a mis en place un dispositif de gestion des risques conformes aux normes Bâle II et aux meilleures pratiques en la matière. Ce dispositif est fondé sur des principes directeurs clairs, des politiques et des procédures internes en ligne avec les objectifs de rendement, les niveaux de tolérance aux risques et en adéquation avec les fonds propres. Les principes directeurs sont les suivants :

- maîtriser les risques sur les expositions ;
- sécuriser le développement des activités de marché du Groupe dans le cadre des orientations stratégiques du plan à moyen terme ;
- se conformer à la réglementation bancaire en matière de gestion prudentielle des risques ;
- adopter les meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques pour l'ensemble des activités.

La gestion des risques de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions aux risques de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut du Groupe en tant qu'établissement financier de premier plan et intervenant important en matière de produits financiers.

Le niveau de tolérance de la Banque face aux risques de marché est décliné à travers les dispositifs de limite et de délégation de pouvoirs. Ces niveaux de tolérance sont fixés de sorte que les expositions face aux risques de marché ne puissent générer des pertes qui pourraient compromettre la solidité financière du Groupe et l'exposer à des risques inconsidérés ou importants.

Les instruments et les positions gérés font l'objet de descriptifs de produits et d'une stratégie de négociation définie en fonction :

- des objectifs de rendement et de performance alloués au titre de l'exercice en cours ;
- de la structure de portefeuille en termes de concentration par facteur de risque ;
- de l'univers de placement et des produits autorisés ;
- du style de gestion et du rebalancement des portefeuilles ;

Cette stratégie de négociation est formalisée dans le cadre d'une circulaire interne validée par le Comité de Placement.

Dispositif de gestion et de suivi des risques de marché :

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, le Groupe s'est doté d'un dispositif organisé autour de quatre axes :

- Un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché ;
- Une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle des risques de marché ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché.

Les risques de marché issus du portefeuille bancaire sont suivis, gérés et intégrés dans le cadre de

la gestion du risque structurel de taux et de liquidité.

Principales limites

Au-delà des limites applicables à toutes les activités de marché à savoir les limites de position par instrument, les limites de contrepartie et les limites de transactions, certaines limites ont été instaurées pour les activités obligataires et pour les activités de change. Ces limites sont identifiées comme suit :

- taille maximale du portefeuille de négociation obligataire par rapport au portefeuille total de la BCP,
- limites de Duration pour le portefeuille de négociation,
- limites de Stop Loss par tranche de position relatives aux positions de change ouvertes et aux transactions intraday pour compte propre,
- limite de position courte en devise.

Ce dispositif s'est vu renforcé par la mise en place de limites spécifiques aux produits dérivés comprenant des :

- limites de positions maximales pour les opérations de change à terme et d'options,
- limites de gaps de taux pour la couverture des opérations de change à terme,
- limites en termes de maturités maximales pour certaines opérations sauf autorisation spécifique.

De nouvelles limites relatives aux produits dérivés et structurés seront mises en place en 2011 pour encadrer au mieux l'évolution des risques et des expositions sur ces nouvelles activités de marché.

L'ensemble du dispositif des limites est organisé sous forme de grille de délégation de pouvoirs fixant les limites par instrument, par marché, et par intervenant. Le processus de proposition et de validation des limites est encadré par une circulaire interne. Le contrôle des limites est effectué quotidiennement par le Middle-Office et sur une fréquence mensuelle par le Pôle Gestion Globale des Risques.

Outils de gestion des risques

Le Groupe a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché qui inclut le recours à la méthodologie VaR et à des analyses de sensibilité pour l'ensemble de son portefeuille de négociation.

• La VaR (Value at Risk)

La VaR est une technique qui permet d'évaluer les pertes potentielles encourues sur les positions de risque du fait de variations de taux et de cours de marché à un horizon de temps déterminé et pour un niveau de probabilité donné (1 journée à 95 % dans le cas du CPM).

Par conséquent, les chances que les pertes potentielles encourues pendant une journée soient plus élevées que la VaR sont de l'ordre de 5 %.

La méthode retenue pour le calcul de la VaR est celle basée sur un modèle paramétrique à distribution normale (avec matrice de Variance-Covariance) qui prend implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risques se basant sur un historique de 2 ans. Une VaR globale est calculée pour l'ensemble des activités de négociation et par nature d'instruments.

• Autres indicateurs de sensibilité

Parallèlement aux calculs de VaR, des impacts en termes de profits et pertes (P/L) à partir de scénarios standards ou de scénarios de stress sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarios sont choisis parmi trois catégories à savoir : des scénarios historiquement avérés, des scénarios hypothétiques et des scénarios adverses.

Les principaux indicateurs utilisés sont :

- Une sensibilité à la variation de taux de +/- 25 bps et 15 bps (indicateurs global et par tranche de maturité) ;
- Un indicateur de risque de courbe de taux exprimé en perte potentielle ;
- Un indicateur du seuil de rentabilité du portefeuille (Break even Point) ;
- Une sensibilité à la variation extrême de taux de 200 bps ;
- Un indicateur du risque de change ;
- Une sensibilité à la variation des cours de +/- 1%, 5% et 10% tenant compte de la corrélation entre l'EUR et le USD dans la composition du panier MAD.

• Reporting

Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par le Middle-office et par la fonction chargée des risques de marché. Les Comités de gestion (Comité de Placement et Comité de Gestion des Risques) surveillent sur une fréquence régulière les niveaux d'exposition, les rendements générés par les activités de marchés, les risques adossés aux activités de trading, le respect des exigences réglementaires et la conformité aux dispositifs de limite.

Le Reporting présenté aux différents Comités comprend en plus de l'analyse de la sensibilité des portefeuilles, des simulations dans le cas de scénarios extrêmes tenant compte à la fois de la structure des portefeuilles et des corrélations entre les différents facteurs de risque.

Evolution des indicateurs de risque

La VaR globale (1-Jour à 95%) du portefeuille à fin décembre 2010 est de 46,74 Millions DH, soit 0,34% de la Valeur marchande du portefeuille et 0,22% du total des Fonds Propres.

La VaR hors corrélation est de 57,6 Millions DH, soit un effet de diversification de 10,87 Millions sur le portefeuille global et réparti sur les différents instruments.

La VaR est concentrée principalement sur les opérations de change et de trésorerie devises et accessoirement sur les autres composantes (portefeuille obligataire, actions et OPCVM). Ceci est dû à la taille de ces portefeuilles, à la forte volatilité des facteurs de risques les composant et à leurs poids par rapport aux autres facteurs du portefeuille de négociation.

• Compartiment change

Le portefeuille de change à terme a enregistré un niveau quasi stable pendant toute l'année 2010, ce qui est dû notamment à la baisse généralisée des carnets de commande malgré quelques événements observés relatifs à la volatilité accrue des cours EUR et USD.

En dépit d'une augmentation notable au deuxième trimestre de l'année, la position de change nette est restée équilibrée compte tenu de la composition du panier du dirham et de l'actualisation des différents flux à terme. Les limites réglementaires, par rapport au niveau des fonds propres, pour la position globale et par devise ont été respectées courant 2010.



EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

	POSITION CHANGE NETTE	FONDS PROPRES	% FONDS PROPRES
MARS 2010	751	20 184	3,7%
JUN 2010	1 531	20 419	7,5%
SEPTEMBRE 2010	403	20 808	1,9%
DÉCEMBRE 2010	125	21 002	0,6%

La VaR pour les activités de change a atteint 19,53 Millions DH en fin d'année.

• Compartiment obligataire

Courant 2010, les limites obligataires ont été revues et validées par les organes d'administration et de direction. Les limites de durée et de position maximale du portefeuille de placement ont été maintenues au même niveau que l'année précédente.

La VaR des activités obligataires à fin Décembre 2010 représente 7,71 Millions DH.

• Compartiment actions et OPCVM

L'encours de ce portefeuille est demeuré pratiquement stable courant l'année 2010, avec une répartition de 10%, 90% respectivement pour les actions et les OPCVM, ceci est dans l'objectif d'alléger les positions sur actions dont les valeurs ne sont pas significatives et se concentrer sur des valeurs de fonds de portefeuille réputées plus liquides.

La VaR pour les activités sur les titres de propriété représente 5,56 Millions DH.

1.3 RISQUES ALM

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité, obéit à l'objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par le Groupe.

Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants :

- Orienter les activités de développement dans le cadre d'un plan moyen terme en tenant compte des risques de taux et de liquidité.
- Maintenir une structure stable et variée de nos dépôts avec une maîtrise du potentiel de croissance de nos engagements.
- Améliorer progressivement le Gap global de taux en vue de maintenir un équilibre des différentes activités en termes de profil de taux et de liquidité.
- Développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d'intérêts.

Risque global de taux :

Le risque global de taux représente la perte provoquée par l'évolution défavorable des taux d'intérêt sur l'ensemble du bilan de la banque eu égard à sa capacité de transformer l'épargne et les ressources en des emplois productifs.

L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt. Lorsque les caractéristiques comportementales d'un produit sont différentes de ses caractéristiques contractuelles, les caractéristiques comportementales sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.

Dispositif de gestion du risque global de taux

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux, s'opère :

- une fois par trimestre à l'arrêté des états de synthèse ;
- deux fois par an, en adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de cadrage du Plan financier à Moyen Terme), et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT ;
- à l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur (approche prévisionnelle sur un horizon triennal et selon les hypothèses du PMT).
- un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité Gestion des Risques sur les niveaux d'exposition les stress tests en termes d'impact sur le PNB, et les fonds propres et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.
- un système de limites en termes d'impacts des risques, par rapport au PNB et aux fonds propres, défini par le Comité Gestion des Risques et validé par le Comité Directeur.

A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact de taux sur le bénéfice et sur les fonds propres en s'appuyant sur le calcul des Gap statiques et dynamiques selon les fréquences définies précédemment.

En parallèle aux exercices de simulation portant sur l'évolution des taux dans le cadre de comportement normal des marchés, des scénarios complémentaires sont appliqués à l'ensemble du bilan pour mesurer l'impact d'un choc majeur sur les taux. Ceci consiste à titre d'exemple à soumettre le bilan de la Banque à un mouvement à la hausse des taux d'intérêts à hauteur de 100 bps et 200 bps.

Parallèlement, à ces exercices au moins trimestriels, le Pôle Gestion Globale des Risques procède à l'analyse de cohérence et à la mesure des impacts de taux conformément au Plan à Moyen Terme de la Banque lors de l'élaboration des hypothèses de croissance et leurs recadrages éventuels.

Evolution des indicateurs de risque

Au 30 juin 2010, le profil des actifs et des passifs dont l'échéance est inférieure à 12 mois est à peu près le même que celui des actifs et passifs à fin décembre 2009, mis à part les avances en pension qui sont fortement concentrées sur le JJ et les emprunts de trésorerie en devises qui ont progressé de 2,9 milliards de dirhams. Ces opérations sont à l'origine d'un léger changement de profil, à savoir qu'en cas de hausse des taux de 100 points de base, le bénéfice diminue au lieu d'augmenter. Cependant, la sensibilité des bénéfices à une variation des taux reste bien en dessous des limites de nos objectifs de risque.

A fin décembre 2010, le profil de risque a été largement amélioré suite à plusieurs événements :

- l'acquisition de titres obligataires de transaction qui s'écoulent sur le court terme,
- la diminution des emprunts de trésorerie en devise et des REPO donnés,
- l'octroi de plus de crédits à taux variables (+3 milliards pour les crédits à l'équipement).

Ainsi, notre profil de risque à horizon d'une année est positif en décembre 2010, avec des impacts reflétant dans la même tendance, les mouvements à court terme des taux d'intérêts.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle d'une hausse des taux de 100 points de base, sur une période de 12 mois (court terme), sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique de la banque en 2009 et 2010. L'impact d'une telle variation représente moins de 1,5% du PNB et 0,25 % de nos fonds propres.

IMPACT DE LA VARIATION DE 100 BPS SUR :	DÉC.-09	JUN-10	DÉC.-10
LE BÉNÉFICE (EN MILLIONS)	10	-10	122
PAR RAPPORT AU PRODUIT NET BANCAIRE	0,13%	-0,12%	1,48%
LA VALEUR ÉCONOMIQUE SUR LE CT (EN MILLIONS)	-15	18	-51
PAR RAPPORT AUX FONDS PROPRES	-0,07%	-0,09%	-0,24%

Risque de liquidité :

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients ou d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

Dispositif de gestion du risque global de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à garantir au Groupe l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stable et diversifié. Le portefeuille des titres est constitué majoritairement de Bons du Trésor et accessoirement de positions sur actions liquides et sur OPCVM.

La gestion de la liquidité s'appuie sur :

- Le suivi des ratios de liquidité du bilan selon les exigences internes et celles issues de la réglementation,
- l'élaboration d'un échéancier de liquidité sur la base de divers scénarios dynamiques et sur l'horizon du PMT, ainsi que l'élaboration d'un échéancier de liquidité statique donnant des indications sur la situation de la liquidité de la banque à moyen et long terme,
- le suivi du portefeuille d'investissement et la projection des flux de trésorerie. Au cours de l'année 2009, une nouvelle limite a été instaurée par rapport à la taille minimale du portefeuille d'investissement désormais indexée sur l'évolution des dépôts et sur nos capacités de transformation;
- le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits et de contrepartie avec un suivi rapproché de la concentration des 10 plus grands déposants,
- le maintien des rapports privilégiés avec les investisseurs institutionnels et les grandes Corporates.

En 2010, le Groupe a mis en place une nouvelle politique de gestion du risque de refinancement applicable dans des conditions normales du marché mais également en cas de crise de liquidité.

Cette politique définit les mécanismes de suivi ainsi que les alternatives permettant d'atténuer les risques de refinancement en cas de crise prolongée de liquidité.

Les dépôts à vue de la clientèle (comptes courants et comptes d'épargne) constituent une part importante du financement global du Groupe qui s'est révélée stable au fil des ans. En outre, le programme d'ouverture d'agences s'est prolongé en 2010 avec 98 nouvelles agences et se poursuivra tout au long de la période du Plan à Moyen Terme (2011-2013), contribuant à renforcer le rythme de collecte des dépôts de la clientèle.

Par ailleurs, le Groupe est intervenant important sur les marchés monétaire et obligataire, par l'intermédiaire de ses activités de marchés. La position du CPM lui permet de recourir, à court terme, auprès de BAM, des banques et d'autres institutions financières aux opérations de pension.

Evolution des indicateurs de risque

Le total des actifs du CPM s'établit à 205,3 milliards de dirhams à fin décembre 2010 contre 195,8 en 2009, soit une augmentation de 4,9%.

En 2010 et par rapport à décembre 2009, les emplois devant être refinancés en cash représentent 15,2 milliards de dirhams. Cette augmentation des actifs principalement de crédits à hauteur de 12,3 milliards et du portefeuille de titres (participation et titres de placement) à hauteur de 2,9 milliards de dirhams a été refinancée par :

- les dépôts de la clientèle à hauteur de 6,7 milliards de dirhams ;
- les tombées d'une partie des titres d'investissement pour 2,8 milliards ainsi que la non reconduction des pensions reçues des établissements de crédit pour 1,7 milliards ;
- l'émission de Certificats de Dépôts pour 2 milliards ;
- le reliquat sous formes de capitaux propres.

Le resserrement progressif de la liquidité, qui a marqué le secteur bancaire depuis 2008 s'est poursuivie en 2010 avec une légère amélioration lors du dernier trimestre.

Les ressources du CPM collectées auprès de la clientèle ont augmenté de 3,7%, passant de 161,4 milliards en décembre 2009 à 167,4 milliards à fin décembre 2010. Cette hausse concerne aussi bien les dépôts à vue (+8,1%) que les dépôts à terme (+7,2%). Par contre, les autres dépôts ont connu une baisse en raison d'une forte diminution des pensions données à la clientèle. Il en résulte une baisse de la part des ressources rémunérées par rapport à la structure globale des ressources.

Malgré la croissance du coefficient de transformation du CPM qui s'est situé à 84,2% en décembre 2010 contre 79,9% en décembre 2009, du fait du développement plus important de l'activité de crédit en progression de 9,4% par rapport aux dépôts de la clientèle (+3,7%), la liquidité du CPM n'a pas été impactée. Pour appuyer cette politique volontariste de croissance avec discernement, le CPM a émis des certificats de dépôts courant décembre 2010 pour un montant de 2 milliards de dirhams. Toutefois, le recours par le CPM au marché monétaire et obligataire reste assez limité par rapport à ses confrères.



EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

1.4 RISQUES OPÉRATIONNELS

Selon la définition adoptée par Bank Al Maghrib, on entend par « Risques Opérationnels », les risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Cette définition inclut le risque juridique mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Politique du GBCP en matière de risques opérationnels

Afin de maîtriser ses risques opérationnels, le GBCP a mis en place une charte de gestion R.O dont les principaux fondements sont les suivants :

- être en mesure de détecter le plus tôt possible les risques ou les incidents de nature opérationnelle pouvant avoir des conséquences financières et/ou sur l'image du Groupe ;
- analyser les risques potentiels et les incidents avérés et apprécier le plus précisément possible et de façon dynamique leurs impacts ;
- alerter et mobiliser les principaux responsables concernés par lesdits incidents, qu'ils en soient à l'origine ou qu'ils en subissent les conséquences ;
- mesurer les effets de cette politique et disposer d'outils et d'indicateurs de pilotage à destination de la Direction Générale, du Management dirigeant, des métiers et des différents acteurs du dispositif pour pouvoir apprécier, par BPR, par métier et par fonction, notre exposition aux risques opérationnels ;
- faire engager les actions curatives et préventives qui s'imposent pour réduire les impacts et limiter la probabilité de survenance des incidents.

Organisation de la filière risques opérationnels

L'organisation de la filière Risques Opérationnels au niveau du GBCP s'articule autour des axes suivants :

- La fonction Centrale au niveau du siège qui est chargée de la conception et du pilotage des outils méthodologiques et informatiques ;
- Un réseau de Gestionnaires de Risques dans leurs périmètres respectifs (BCP, BPR), Ils participent à la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels et doivent assurer la mise en place des plans d'actions pour le renforcement du dispositif de maîtrise des risques ;
- Des correspondants désignés par métier dans le cadre du protocole de collecte des pertes ; ces correspondants ont pour mission de recenser les pertes opérationnelles et de les historiser dans l'outil de gestion des risques, commun à l'ensemble du CPM ;
- Des correspondants au niveau des filiales (Contrôleurs Internes ou autre), qui veillent à la mise en place de la méthodologie et des outils R.O en synergie avec le dispositif adopté au sein du CPM.

Principaux outils de gestion des risques opérationnels

Les trois principaux outils méthodologiques sont : la cartographie des risques opérationnels, le processus de collecte des incidents et l'auto-évaluation.

Cartographie des risques opérationnels

Une méthodologie d'élaboration de la cartographie des R.O a été mise en place avec la collaboration d'un cabinet spécialisé. Une version générique du périmètre de la BCP & de BP CASA comme site pilote, a été réalisée pour plusieurs métiers notamment : les engagements, les opérations de caisse, la gestion des comptes, l'international, les opérations de marché, la monétique, la bancassurance,...

Ensuite, les cartographies de certaines fonctions support ont été faites en interne sur la base de la même méthodologie (ressources humaines, logistique, systèmes d'information, contrôle de gestion)

La démarche se déroule en plusieurs phases :

- Identification des événements de risques : En partant des différents métiers de la banque, l'identification des événements de risques se réalise à travers un balayage des principaux risques potentiels encourus dans l'exercice d'une activité ; ensuite ce recensement est affiné progressivement au fil des réunions tenues avec les experts métier ;
- Mesure et évaluation des événements de risques : Pour chaque événement, le risque est évalué en termes de « Probabilité d'occurrence » et de « Impact/perte » encourus en cas de survenance ;
- Appréciation des moyens de surveillance et de couverture des risques : Il s'agit de l'évaluation de la qualité des dispositifs de contrôles existants pour chaque événement de risque ; cette cotation est réalisée sur la base de deux critères : la pertinence du contrôle et son application ;

- Détermination du risque net (ou Exposition nette) : Le risque net est calculé à partir de la combinaison des données suivantes :

- La valeur de l'impact brut global (impact x fréquence) ;
- Et le gap identifié en matière de couverture de dispositifs de contrôle.

Le déploiement de la cartographie sur les BPR & les filiales

S'agissant des BPR, les Risk Manager ont été formés sur la méthodologie d'identification et d'évaluation des risques opérationnels. Ils procèdent, dans le cadre du déploiement, à la revalorisation des risques par l'application des données de leur BPR.

Les cartographies déployées à ce jour sont les suivantes : engagements entreprises, engagements particuliers, gestion des comptes, opérations de caisse, monétique, comptabilité & fiscalité, opérations internationales & moyens de paiement.

Concernant les filiales, une assistance méthodologique leur est fournie en fonction de la spécificité du métier et du contexte ; un suivi périodique est effectué suivant l'état d'avancement de chaque filiale.

Collecte des incidents

Le CPM a mis en place un système de collecte des incidents basé sur un mécanisme déclaratif qui s'appuie sur les correspondants risques opérationnels (CRO).

La saisie des incidents se fait au moyen d'un outil informatique acheminé via un workflow permettant aux responsables hiérarchiques de contrôler la pertinence des informations remontées et d'être avertis en temps réel des événements intervenus dans leur périmètre.

Auto-évaluation des dispositifs de maîtrise des risques

Tel que préconisé par les textes de Bank Al Maghrib, et conformément aux saines pratiques de gestion des risques opérationnels, un système d'auto-évaluation est en cours d'élaboration. Ce dernier vise à identifier les forces et les faiblesses de l'environnement opérationnel; ainsi les opérations et les activités de la Banque sont évaluées sur la base de l'examen des principaux points de contrôle afin de mesurer le niveau d'exposition aux risques opérationnels.

Les différentes expositions font l'objet d'un classement sur la base d'une matrice de scoring; la matrice en question permet de traduire les évaluations qualitatives en mesures quantitatives et d'évaluer ainsi des risques liés à une activité donnée ou/et des risques transversaux.

1.5 FONDS PROPRES

Le Crédit Populaire du Maroc dispose d'une assise financière solide liée à la consistance de ses fonds propres réglementaires. Ces derniers ont atteint 21 320 MDH au 31/12/2010 contre 19 949 MDH en décembre 2009, soit une progression de 6,9% en raison notamment de l'importance des résultats reportés.

COMPOSITION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES	MONTANTS EN KDH
COMPOSITION DES FONDS PROPRES DE BASE	19 469 979
ÉLÉMENTS DÉDUITS DES FONDS PROPRES DE BASE	2 043 642
COMPOSITION DES FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES	5 720 368
AUTRES ÉLÉMENTS À DÉDUIRE DES FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES	1 827 157
COMPOSITION DES FONDS PROPRES SUR COMPLÉMENTAIRES	0
TOTAL DES FONDS PROPRES ADMISSIBLES À LA COUVERTURE DES RISQUES	21 319 549

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2010



Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de la Banque Centrale Populaire et ses filiales (Groupe Banque Centrale Populaire) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme de la période du 1er janvier au 31 décembre 2010. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 27.136.349, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 3.063.180.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire du bilan et du compte de résultat consolidés ne comprennent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Banque Centrale Populaire arrêtés au 31 décembre 2010, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous signalons que des amendements sont intervenus en 2010 au niveau de la loi 12-96 portant réforme du Crédit Populaire du Maroc, et aboutissent à l'intégration des Banques Populaires Régionales dans le périmètre de consolidation de la Banque Centrale Populaire.

Casablanca, le 14 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes :

Deloitte Audit
A. Benabdelkhalek
Associé

Mazars Masnaoui
K. Mokdad
Associé